

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2012

L'an deux mil douze, le treize novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BORZO, Maire.
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 05/11/2012

Présents : MM. et MME BLANC, BORZO, BORIES, CALMELS, CANCE, GARCIA, GRIMEAUD, MARTINEZ, VIVEN.
Excusé : MMES BALAT, PETRE.
Absent : M. PONS.
Ont donné procuration : MME PETRE à M. CARBONNEAUX, MME BALAT à MME VIVEN

Secrétaire de séance : M. BORIES.

Ordre du jour :

- 1 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Travaux école élémentaire
- 2 – Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) du service public d'eau potable 2011 et approbation du compte d'affermage 2011
- 3 – Fixation des tarifs 2013 Eau et Assainissement
- 4 – Proposition d'avenant à la mission d'élaboration de l'A.V.A.P. (ex-ZPPAUP)
- 5 – Création de logements à l'ancienne perception :
 - Travaux supplémentaires et devis
 - Fixation des loyers
- 6 – Proposition de mise en place d'un service d'étude surveillée à l'école élémentaire
- 7 – Participation au frais d'occupation des bureaux communaux
- 8 – Participation financière du service d'Assainissement
- 9 – Taxe de ramassage des O.M. 2012 et répercussion sur loyers
- 10 – Vote du Tarif des cantines 2013
- 11 – Budgets : décisions modificatives
- 12 – Examen de demandes de subventions exceptionnelles
- 13 – Procédure d'adhésion à la Charte des Villes Actives du Programme National Nutrition Santé
- 14 – Questions diverses

1 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : Travaux Ecole Élémentaire

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement de l'école élémentaire serait susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Les travaux consistent en la reprise complète des huisseries (fenêtres et portes) sur le bâtiment principal, permettant une mise aux normes des équipements et une amélioration de l'isolation phonique et thermique.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 32 660.00 € HT, soit 39 061.36 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 32 660.00 € H.T
DETR : 11 431.00 €, soit 35 %
Autofinancement communal : 21 229.00 €, soit 65 %

Le projet pourrait être entièrement réalisé en avril 2013, pendant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- arrête le projet tel que défini ci-dessus,
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
- sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- transmet la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

2 – Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPOS) du service public d'eau potable 2011 et approbation du compte d'affermage 2011

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service** d'eau potable 2011. La DDT du Lot, assistant conseil auprès de la Commune, a rédigé un rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2011. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

.....

Monsieur le Maire présente ensuite le **compte d'affermage Eau Potable 2011**, établi par les services de la DDT qui sont chargés de la mission de conseil de l'exploitation du Service d'Eau Potable.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le présent rapport,

3 – Fixation des tarifs 2013 Eau et Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le **tarif de vente d'eau** pour 2013 comme suit, sans changement :

- Prix du mètre cube d'eau : 0.8684 €
- Prix de l'abonnement : 69.53 €

Et autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier,

.....

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (deux abstentions):

- Décide de fixer le **tarif d'assainissement** pour 2013 comme suit :
 - Part variable déterminée en fonction du m3 d'eau consommé 1.2477 € (variation : +1.5%)
 - Part fixe abonnement : 96.44 € (variation : +1.5 %)
 - Taxe de dépotage pour les boues déposées à la station d'épuration : 14 € par m3.
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier

4 – Proposition d'avenant à la mission d'élaboration de l'A.V.A.P. (ex-ZPPAUP)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Cajarc s'était engagée précédemment pour l'élaboration d'une Z.P.P.A.U.P sur le territoire de la commune. Cette procédure a été interrompue

plusieurs mois dans l'attente des nouveaux textes réglementaires qui transformaient la Z.P.P.A.U.P. en « Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine » (A.V.A.P.).

Afin de satisfaire aux nouvelles contraintes réglementaires, d'une part, et de prendre en compte le PADD de notre PLU, d'autre part, le Cabinet Trabon, chargé de la réalisation de la mission, sollicite une extension de son contrat. Il propose un avenant au contrat d'étude initial d'un montant de 3 000€ H.T. (sur les 23 400 € du montant d'étude initial).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant proposé par le Cabinet Trabon,
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier,
- Mandate M. le Maire pour solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Midi-Pyrénées une subvention complémentaire,

5 – Création de logements à l'ancienne perception : Travaux supplémentaires, devis et fixation des loyers

Sur proposition de Monsieur le Maire et afin de faire face à un besoin occasionnel (travaux de peinture de bâtiments communaux) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions) :

- Décide la **création d'un emploi occasionnel** à temps complet, pour la période du 19 novembre 2012 au 31 décembre 2012 sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.
- Laisse le recrutement et l'organisation de l'emploi à l'initiative de Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier.

.....

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de création de logements à l'ancienne perception.

Monsieur le Maire présente des **devis pour travaux supplémentaires** relatifs :

- à la mise en place de carrelage dans la cuisine et les combles : + 431.20 € H.T.
- à la mise en conformité de l'électricité des appartements et des communs : + 3 056.37 € H.T.

En contrepartie, il présente une moins-value de 18.62 € sur le lot N°11 - Revêtement des sols.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider les devis complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la réalisation de ces travaux supplémentaires.
- Autorise Monsieur le Maire à valider les devis correspondants.

.....

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la réalisation de deux logements à l'ancienne perception, place du Foirail et précise que les travaux devraient s'achever en début d'année 2013.

Afin de mettre en location ces appartements, il invite le Conseil Municipal à définir les montants des loyers qui seront appliqués. Il précise également que ces loyers seront nets de charges locatives puisque les locataires s'en acquitteront directement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide que ces logements seront mis à la location dès l'achèvement des travaux,
- Détermine les loyers mensuels de la manière suivante :

Appartement 1^{er} étage, T2 : 350.00 €

Appartement 2^{ème} étage T3 : 350.00 €

Ces loyers seront réglés au 1^{er} de chaque mois auprès du Trésor Public. Le montant des loyers sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- Autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer les baux de location correspondants, ainsi que tout document relatif à ce dossier,

6 – Proposition de mise en place d'un service d'étude surveillée à l'école élémentaire

M. Péligré, Adjoint au Maire chargé des écoles, présente au Conseil Municipal le projet de mise en place d'une étude surveillée à l'école élémentaire, fondé sur les éléments suivants :

- hypothèse sur la base de deux études par semaine scolaire,
- huit familles intéressées pour quinze enfants concernés, résultats d'une enquête réalisée par l'école auprès des familles
- recrutement d'un intervenant sur la base d'un contrat précaire pour un coût estimé à environ 600 € par trimestre,
- utilisation des locaux scolaires,
- proposition d'une participation financière des familles,
- nécessité d'un nombre minimal d'enfants inscrits (au moins huit) pour la mise en place du service,
- examen du projet de règlement de fonctionnement du service et des modalités de fonctionnement.

Le Conseil Municipal :

- Considérant le petit nombre de familles intéressées,
- Considérant les difficultés en matière de recrutement, d'organisation du service, de gestion comptable, etc.,
- Décide, à la majorité des membres (deux abstentions, deux favorables à l'instauration du service), de ne pas créer ce service d'étude surveillée.

7 – Participation au frais d'occupation des bureaux communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, et comme il avait été effectué les années précédentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de demander au S.I.V.O.M. de Cajarc, le versement d'une somme forfaitaire de mille cent euros (1 100 €) pour l'année 2012 en dédommagement des différentes charges liées à l'occupation du bureau par le Secrétariat du S.I.V.O.M.

.....

M. le Maire expose à l'assemblée que M. Jean-Jacques RAFFY, Conseiller Général du Canton, propose de verser une participation financière pour l'occupation d'un bureau à l'ancienne DDE lui servant de lieu de permanence hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de demander à M. RAFFY, Conseiller Général, la somme forfaitaire de deux cent vingt euros (220 €) pour l'année 2012 en dédommagement des frais de chauffage, d'électricité et autres charges de fonctionnement.

8 – Participation financière du service d'Assainissement

M. le Maire rappelle que le service Assainissement est un budget annexe du Budget de la Commune de CAJARC et précise que depuis la mise en service de la station d'épuration, la Commune apporte des moyens humains et matériels pour la gestion de cet équipement.

En compensation des frais engendrés par ce mode de fonctionnement, M. le Maire propose que le service Assainissement verse une participation financière à la Commune de CAJARC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide que le service assainissement versera une participation forfaitaire de trente-deux mille euros (32 000 €) pour l'année 2012.
- Dit que cette somme compensera les frais de personnels et de matériels mis à disposition par la Commune de Cajarc au service Assainissement.
- Autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

9 – Taxe de ramassage des O.M. 2012 et répercussion sur loyers

M. le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à répercuter la taxe du ramassage des ordures ménagères aux différents occupants des locaux communaux pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'état ci-dessous déterminant le montant de la taxe d'ordures ménagères pour chaque local d'habitation communal pour l'année 2012. Le calcul est déterminé en fonction du taux de 10,52 % appliqué à la base de la propriété bâtie.

section	adresse	redevable	taxe 10.52 %
AI 296	5 rue du Blès	CARRERE DIT BARRUMES Patrick	160
AI 296	7 rue du Blès	SANTORO Hugues du 1/01 au 30/06 (147x6/12 ^e)	73.50
AI 296	7 Rue du Blès	LE STER David du 1/07 au 31/12 (147x6/12 ^e)	73.50
AI 296	9 rue du Blès	MITCHENKO Alexandre	147
AI 296	1 1 rue du Blès	DANCKAERT Marc du 01/01 au 31/7 (160x7/12 ^e)	93.33
AI 296	1 1 Rue du Blès	VAUCHERET Sébastien du 01/8 au 31/12 (160x5/12 ^e)	66.67
AI 296	1 3 rue du Blès	apt gendarme auxiliaire déclassé	0
AI 296	1 5 rue du Blès	FERDINAND Laurent	147
AK 561	2 rue de la cascade	FOYER LOGEMENTS	2891
ZB 61	Chemin du château	LEFEBVRE Charlotte	92
AK 104	1 Avenue G Pompidou	CHARASSON Frédéric	209
AI 415	1 8 avenue de la Gare	FIGEAC-COMMUNAUTE	151

- Autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

10– Vote du Tarif des cantines 2013

Considérant la décision du Conseil d'Administration du Collège de Cajarc relative à l'augmentation du tarif des repas de cantine scolaire à compter du 01/01/2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer le prix du repas de cantine à 3.00 Euros et autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

.....

M. le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre aux cuisines satellites de se mettre en conformité avec la réglementation HACCP, le collège de Cajarc fournit la quantité de nourriture nécessaire pour être échantillonnée à l'école maternelle.

A ce titre, le collège facture un forfait annuel.

M. le Maire présente la proposition du collège qui fixe pour 2013 le forfait annuel de fourniture de ces échantillons à 405 € (sans changement par rapport à 2012).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition du collège et autorise M. le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier.

11 – Budgets : décisions modificatives

a/ Décision modificative N°13 pour Accessibilité ERP :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315-087 : REQUALIFICATION ZONE ARTISANALE	8 000.00 €	
D 2315-093 : ACCESSIBILITE DES ERP		8 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	8 000.00 €	8 000.00 €

b/ Décision modificative N°14 Isolation gymnase – Travaux supplémentaires :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-083 : AMENAGEMENT VESTIAIRE GYMNASE	4 500.00 €	
D 2313-088 : ISOLATION GYMNASE		4 500.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 500.00 €	4 500.00 €

c/ Décision modificative N°15 Création de deux logements – Travaux supplémentaires :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-089 : CREATION 2 LOGEMENTS		3 800.00 €
D 2315-087 : REQUALIFICATION ZONE ARTISANALE	3 800.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 800.00 €	3 800.00 €

d/ Décision modificative N°16 AVAP Avenant mission complémentaire :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202-079 : CREATION D'UNE ZPPAUP		3 600.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		3 600.00 €
D 2315-087 : REQUALIFICATION ZONE ARTISANALE	3 600.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 600.00 €	

e/ Décision modificative N°17 Fourniture de petits équipements :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 : F. de petit équipement		17 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		17 000.00 €
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	17 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	17 000.00 €	

f/ Décision modificative N°18 Subventions aux associations :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	3 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	3 000.00 €	
D 65738 : Autres organismes publics		3 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		3 000.00 €

12 – Examen de demandes de subventions exceptionnelles

Considérant que la structure d'accueil « petite enfance » à l'école maternelle fonctionne avec l'intervention de l'association « les Colins Maillard » toutes les après-midi en période scolaire et considérant que depuis 2011, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole ont interrompu le financement exceptionnel de cette structure d'accueil,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle 2012 de 2 635.00 € à l'association « les Colin Maillard »,
- Autorise M.le Maire ou ses Adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

.....

Considérant le projet d'accueillir l'exposition « Gens d'avant »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle 2012 de 200 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Cajarc, qui servira à financer en partie la présentation de l'exposition « Gens d'Avant », réalisé par Yves Segond.
- Autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

13 – Procédure d'adhésion à la Charte des Villes Actives du Programme National Nutrition Santé

Ce dossier est confié à l'étude de Nathalie Viven, Conseillère Municipale. Il sera revu lors du prochain Conseil.

14 – Questions diverses

Néant